

N° 2025-922

DELEGATIONS DE
SIGNATURE MADAME
PEREIRA NATHALIE DU
SAMEDI 18 OCTOBRE AU
SAMEDI 25 OCTOBRE
2025 INCLUS

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n°2020-VII-10 en date du 3 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints à huit,

Vu la délibération n°2020-VII-12 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le procès-verbal de l'installation de Madame PEREIRA Nathalie en qualité de Première adjointe au Maire en date du 3 juillet 2020,

Considérant l'absence du Maire du samedi 18 octobre au samedi 25 octobre 2025 inclus,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de la commune de donner délégation de signature du Maire,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature du Maire est donnée à Madame Nathalie PEREIRA, 1^{ère} adjointe au Maire, pendant la période du samedi 18 octobre au samedi 25 octobre 2025 inclus dans toutes les matières excepté l'Urbanisme.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, la Trésorière principales de Mantès-la-Jolie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

Fait à Mantès-la-Ville, le 15 octobre 2025

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 15/10/2025

Le Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 15/10/2025

Signature de l'élu(e) :

Le Maire

